

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2025-20 SÉANCE du 10 octobre 2025**

Date de la Convocation
03 octobre 2025

Date de l’Affichage
03 octobre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Représentés : 2

Objet de la délibération

**Convention partenariale
entre le CCAS et EDF
relative à la lutte contre la
précarité énergétique**

L’an deux mille vingt-cinq, le dix octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Jean-Paul ANGLADE **1^{er} Adjoint**, M Philippe BARRAULT, M. Grégory THIBAUD
Adjoints,
M. Pierre de MONTALEMBERT, Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Pascale BACQUET, Mme Oriane PODEVIN, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS et REPRESENTES :

M. Daniel MATHE représenté par M. Philippe BARRAULT
Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M. Thierry SEGURA

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Florence DECHELLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Grégory THIBAUD

Monsieur SEGURA, informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que le CCAS a renouvelé l’adhésion à la convention de service avec EDF.

Dans un contexte conjoncturel d’augmentation des coûts énergétiques EDF a proposé au CCAS de renouveler la convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.

La Commune de BOISSETTES et EDF, au regard de leurs objectifs communs visant à venir en aide aux personnes en situation de précarité, ont souhaité reconduire les engagements suivants :

- Informer les Boissettais du renouvellement du partenariat CCAS sur l’ensemble du dispositif solidarité d’EDF et sur la facturation des clients d’EDF ;
- Mobiliser leurs réseaux respectifs de partenaires et d’intervenants agissant auprès des familles en difficulté pour la mise en place d’actions communes de prévention ;
- Préciser les modalités de partenariat entre le CCAS et EDF concernant la notification des demandes et des décisions d’aides, tout comme les modalités de versement des aides financières du CCAS à destination des clients EDF en situation de précarité.

Pour ce faire, EDF propose de mettre à disposition du CCAS à titre non exclusif, un Portail d’Accès aux Services Solidarité d’EDF (PASS EDF), en complément des modes habituels de communication : <https://pass.collectivites.edf.com>.

. Après avoir donné toutes explications utiles, Monsieur Thierry SEGURA, Président du CCAS, a approuvé la convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique jointe en annexe, et signé ladite convention avec EDF.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°41 du 26 novembre 2020 du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relative à la Convention partenariale entre le CCAS et EDF relative à la lutte contre la précarité énergétique,

CONSIDÉRANT que EDF est engagé dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses missions de secours, le CCAS alloue des aides en matière d'énergie

CONSIDÉRANT que EDF et le CCAS souhaitent renouveler leur partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique et que le CCAS détient l'accès à un outil en ligne, le PASS EDF (Portail d'Accès aux Solidarités EDF),

CONSIDÉRANT les termes de la convention ayant pour objet de définir et de préciser les objectifs, ainsi que les conditions de partenariat entre les parties.

Décide à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les termes de la convention partenariale avec EDF, jointe à la présente délibération, relative à la lutte contre la précarité énergétique, et d'autoriser Monsieur Thierry SEGURA membre titulaire et Président du CCAS à signer ladite convention en présence de madame Pascale BACQUET membre suppléante du CCAS.

Fait et délibéré, le 10 octobre 2025

Et ont signé au registre les membres présents du CCAS,
Mme Pascale BACQUET et Thierry SEGURA

Fait à Boissettes 10 octobre 2025

Secrétaire de séance
Grégory THIBAUD



Le Maire
Thierry SEGURA

